

maximes pernicieuses qui ont gagné terrain & se sont propagées par une espèce d'épidémie : ce Traité est très-propre à les corriger. Nous ne déciderons pas si le mal n'a pas paru au P. Concina plus grand & plus étendu qu'il n'étoit en effet ; mais il est certain qu'il a donné à son zele une activité extrême ; c'est un zele d'Elie qui porte avec lui le feu & la terreur. Celui de David ne dévorait que la personne de ce pieux Monarque ; mais celui du P. Concina en le dévorant lui-même , dévore encore quelquefois les autres.

Zelus domus tue comedit me.
Psalm. 68.

On nous a demandé à quelle fin on paroissoit avoir traduit ce Traité en François ; & cette question qui d'abord paroît fort simple & aisée à résoudre , est dans le fonds très-embarrassante. Il est d'abord certain que le P. Concina n'a point écrit pour le peuple , que son livre n'est adressé qu'aux Théologiens & particulièrement aux Confesseurs. Il est plus certain encore qu'un Confesseur doit savoir le latin , que tous les ouvrages dont il doit tirer la science sublime des ames , le grand art de faire germer les vertus & de déraciner les vices , sont écrits en latin , & que s'il ignore cette langue , il ne peut qu'à la honte du Sacerdoce se placer dans le Tribunal de la Pénitence ; d'où il paroît s'en-suivre évidemment que cette traduction n'est faite pour personne. On pourroit dire néanmoins , que ce Traité quoique directement adressé aux Confesseurs , peut éclairer aussi les pénitents & les détourner de s'adresser à